

**COMPTE-RENDU** – Réunion du Comité Syndical en date du 27/03/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL****Date de la convocation : 16/10/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à 09h30, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Thuit Signol sous la présidence de M. MEDAERTS Dominique.

Le tableau suivant récapitule les personnes présentes et les votants :

	Collectivité Adhérente	Délégué Titulaire	Présent	Délégué suppléant	Présent	Membres présents et votants	Nom Votant par procuration	Nbre de Votants	Nombre de pouvoir
1	Amfreville-Saint-Amand	ARTAUD Fabien	Oui	HUBAILLE Jean-Louis	Non	1		1	0
2	Bacquepuis	DEMAEGDT Thierry	Oui	PORET Cédric	Non	1		1	0
3	Barneville sur seine	CHERVILLE Mery	Oui	MAQUAIRE Olivier	Non	1		1	0
4	Berniville	MALZY Philippe	Non	LEBRETON Cyrille	Non	0		0	0
5	Boissey le Châtel	LAMOTTE Pascal	Oui	DALLE Johan	Non	1		1	0
6	Bonneville Aptot	LEGRAND Vincent	Non	BASSET Francis	Non	0		0	0
7	Bosgouet	BERTIN Franck	Non	VAN DAMME Françoise	Non	0		0	0
8	Bosrobert	GARNIER Auguste	Non	BREANT Caryl	Non	0		0	0
9	Bosroumois	VANHEULE Philippe	Non	BOONE Thomas	Non	0		0	0
10	Bouquetot	GRAINVILLE Joël	Oui	TABOUELLE Christophe	Non	1		1	0
11	Bourg Achard	TEMPERTON Joël	Oui	HERSANT Stéphane	Non	1		1	0
12	Brestot	MIMIEUX Frédéric	Non	BESSARD Jonathan	Non	0		0	0
13	Calleville	DUVAL Christian	Oui	SCRIBOT Frédéric	Non	1		1	0
14	Canappeville	GOBEAUT René	Oui	BREANT Gilles	Non	1		1	0
15	Caumont	DUFROY Maria	Oui	LEROY Xavier	Non	1		1	0
16	Cesseyville	FOSSARD Nicolas	Non	DEBUS Alain	Non	0		0	0
17	Combon	LECAVELIER-DÉSÉTANGS Rémy	Non	DELANNOY Patrice	Non	0		0	0
18	Crestot	PERNELLE Benoît	Oui	DESSAUX Alain	Non	1		1	0
19	Criquebeuf la Campagne	DAUTRESME Thierry	Non	MARIE Michèle	Oui	1		1	0
20	Crosville la Vieille	BOIDIN Jean-Marie	Non	CARPENTIER Pascal	Non	0	GAILLARD T.	1	1
21	Daubeuf la Campagne	BUSSIERE Laurance	Oui	BUISSON Sébastien	Non	1		1	0
22	Ecaquelon	HOMO Daniel	Non	LEBOUCHER Alain	Non	0		0	0
23	Ecardenville la Campagne	LECOQ Didier	Non	SALIOU Dominique	Non	0		0	0
24	Ecauville	PLESSIS Elisabeth	Oui	POUESSEL Michaël	Non	1		1	0
25	Ecquetot	CHEVALLIER Patrice	Oui	LONCKE Didier	Non	1		1	0
26	Epegard	DEMARE Pascal	Oui	GEZOLME Patrick	Non	1		1	0
27	Epreville Pres Le Neubourg	ELIOT Patrick	Oui	BRIOSNE Maurice	Oui	1		1	0
28	Eturqueraye	GENCE Claude	Non	LECOMPTE Didier	Non	0		0	0
29	Flancourt-Crescy-en-Roumois	PECOT Bertrand	Oui	MASSELIN Arnaud	Non	1		1	0
30	Fouqueville	SOENEN Bruno	Oui	ROULLÉ Guillaume	Non	1		1	0
31	Grand Bourgtheroulde	LECLERC Stéphane	Non	COUTURIER Anne laure	Oui	1		1	0
32	Graveron Semerville	CHEVALIER Édouard	Oui	CARRERE-GODEBOUT Claire	Oui	1		1	0
33	Harcourt	LEMAIRE Michel	Oui	POHER Jean-Claude	Non	1		1	0
34	Hauville	FAUCON Thierry	Non	VERDUN Sylvie	Non	0		0	0
35	Hectomare	METTAIS Marie-Hélène	Non	PLOYART François	Non	0		0	0
36	Hondouville	PAVLATA Ladislav	Non	PARIS Jean-Charles	Non	0		0	0
37	Honguemare Guenouville	BILLY Eric	Non	VANDERMEERSCH Philippe	Oui	1		1	0
38	Ileville sur Montfort	HEBERT Maryan	Non	/	Non	0		0	0
39	Iville	ADAM Jean-Paul	Oui	MAUGY Luc-Jean	Non	1		1	0
40	La Harengère	BOULAND Hervé	Non	LE SUEUR Patrick	Oui	1		1	0
41	La Haye Aubrée	LAFERTÉ Stéphane	Non	AMETTE Paulette	Oui	1		1	0
42	La Haye de Calleville	VOISIN Jean-Baptiste	Oui	DESRATS Dominique	Non	1		1	0
43	La Haye de Routot	BINET Jacques	Oui	GOLFRIN Olivier	Non	1		1	0
44	La Haye du Theil	PORTE Michel	Oui	COUCHAUX Alain	Non	1		1	0
45	La Neuville du Bosc	FORCHER Bernard	Oui	CORNU Jean-Claude	Non	1		1	0
46	La Pyle	HEUGHEBAERT Philippe	Non	ROUSSEAU Yann	Non	0		0	0
47	La saussaye	CHOLLET Lionel	Oui	PIEDNOEL Alain	Non	1		1	0
48	La Trinité de Thouberville	BOITOUT Gérard	Oui	AUBER François	Non	1		1	0
49	Le Bec Hellouin	FINET Pascal	Non	GAUTIER Alban	Non	0		0	0
50	Le Bec Thomas	FLAMBARD Jean-Luc	Oui	SOENEN Joris	Non	1		1	0
51	Le Bosc du Theil	REVEILLERE Michel	Oui	PARIS Lucienne	Non	1		1	0
52	Le Landin	DEZELLUS Michel	Non	CORAL-BELIER Edouard	Non	0		0	0
53	Le Neubourg	CHEUX Arnaud	Non	ONFRAY Didier	Non	0		0	0

54	Le Thuit de l'Oison	DOUBET Gilbert	Non	LESUEUR François	Oui	1		1	0
55	Le Tremblay Omonville	LEFEBVRE Jean-François	Oui	LEFEBVRE Michel	Non	1		1	0
56	Le Troncq	FERCOQ Mickaël	Non	SAMSON Catherine	Oui	1		1	0
57	Les Monts du Roumois	LOIR Jean-Louis	Oui	BUGENNE Richard	Non	1		1	0
58	Malleville sur le Bec	GILLES Emmanuel	Non	POOT Matthieu	Non	0		0	0
59	Mandeville	MEDAERTS Dominique	Oui	JOURDAIN Jean-Paul	Non	1		1	0
60	Marbeuf	GAILLARD Thomas	Non	VANHEULE Pascal	Oui	1		1	0
61	Mauny	DORANGE Chrysis	Non	NOËL Charly	Non	0		0	0
62	Nassandres sur Risle	WEBER Claude	Oui	LEFEBVRE Isabelle	Non	1		1	0
63	Pont Authou	LECONTE Albert	Non	DUHAMEL Thierry	Oui	1		1	0
64	Quittebeuf	CHERON Benoit	Non	BÉTILLE-POUSSET Sylvie	Non	0		0	0
65	Rougemontiers	DE WULF Joël	Non	LEREFAIT Cyrille	Non	0	LOLLIER Y.	1	1
66	Rouge-Perriers	LERDU Bruno	Oui	PREVOST Françoise	Non	1		1	0
67	Routot - Ccpavr	LOLLIER Yann	Oui	BARON Frédéric	Non	1		1	0
68	St Aubin d'Ecrosville	-	Non	DEPITRE Patrick	Oui	1		1	0
69	St Cyr la Campagne	JOUET Raoul	Non	TAVENNEC Gaëlle	Non	0		0	0
70	St Denis des Monts	MORIN Olivier	Non	DELARUE Damien	Non	0		0	0
71	St Didier des Bois	GOY Jacky	Oui	MORISSE Michel	Non	1		1	0
72	St Eloi de Fourques	SZALKOWSKI Denis	Non	FIQUET Stéphane	Non	0		0	0
73	St Germain de Pasquier	LAFILLE Laurence	Non	CHOMBARTE Jean-Charles	Oui	1		1	0
74	St Léger du Gennetey	ROMAIN Philippe	Oui	LEROUX Pierre	Non	1		1	0
75	St Meslin du Bosc	BONNEAU Christian	Non	JOUEN Éric	Non	0		0	0
76	St Ouen de Pontcheuil	DUVAL Daniel	Non	LEMULLIER Corinne	Oui	1		1	0
77	St Ouen de Thouberville	LECOQ Denis	Oui	THIEBAULT Damien	Non	1		1	0
78	St Ouen du Tilleul	MATHE Michel	Oui	AUBOURG Jean	Non	1		1	0
79	St Paul de Fourques	GUILLOT Annick	Non	PLESANT Jacky	Oui	1		1	0
80	St Philbert sur Boissey	JOUIS NUPER Caroline	Non	BUCHER Franck	Oui	1		1	0
81	St Pierre des Fleurs	BESSIERE Yann	Oui	GERMAIN Bruno	Non	1		1	0
82	St Pierre du Bosguérard	MOENS Vincent	Non	VANNIER Gisèle	Oui	1		1	0
83	Ste Colombe La Commanderie	LARGESSE Jacky	Oui	DEGROOTE Frédéric	Non	1		1	0
84	Ste Opportune du Bosc	DECROOS Marc	Non	VANHEULE André	Non	0		0	0
85	Thénouville	SARRADE Patrick	Oui	LAMY François	Non	1		1	0
86	Thibouville	LEGER Corinne	Oui	COUDEL Philippe	Non	1		1	0
87	Thierville	RESSENCOURT Michel	Non	SIMON Steave	Non	0		0	0
88	Tournedos Bois Hubert	PHILIPPE Jean-Pierre	Non	DEWULF Pascal	Non	0		0	0
89	Tourville la Campagne	BOURGAULT Hugues	Oui	BAYEZ Christian	Non	1		1	0
90	Venon	VAUQUELIN Bernard	Oui	LEROY Catherine	Non	1		1	0
91	Villettes	ROBACHE Arlette	Oui	DEGOULET Cécile	Oui	1		1	0
92	Villez sur le Neubourg	PLESSIS Gérard	Non	SETIF Dominique	Non	0		0	0
93	Vitot	RUPIN Hervé	Non	LELARGE Joël	Oui	1		1	0
94	Voisreville	LELOUARD Jean- Paul	Non	FRÉRET Ludovic	Non	0		0	0
95	Vraiville	GAMBLIN Hervé	Non	MEEUS Marcel	Oui	1		1	0
<b>TOTAL</b>						<b>62</b>		<b>64</b>	<b>2</b>

**Il y avait donc 62 membres présents sur 95 en exercice et 64 votants dont 2 pouvoirs.**

ROUGEMONTIERS a donné pouvoir à M.LOLLIER.

CROSVILLE LA VIEILLE a donné pouvoir à M.GAILLARD.

Secrétaire de séance : H.BOURGAULT

Assistaient également :

M. SERREAU Jean, directeur général et financier

Mme LEHO Céline, directrice générale adjointe

Mmes BABIRAT Angèle, LAFFILLE Alice, service comptabilité

Mr Joshua GAUTHEREAU, responsable de production

Mr Stéphane DOUVENOU, responsable d'exploitation

Mme Camille BRINDEL, Joséphine LOSTETTE, Wejdene HASNAOUI service protection de la ressource

Mme Réane GARS, responsable RH

Mr Ludovic PESQUET, Service informatique

### 1/ Mot d'accueil du président

Le président regrette le peu de participation lors de l'AG extraordinaire qui portait sur les dérogations et la présentation par le cabinet VERDI des usines de traitement, en revanche les deux salons de l'eau organisés ont rencontrés un franc succès.

Le président informe également du lancement de la campagne de distribution de kits d'économie d'eau dans les communes.

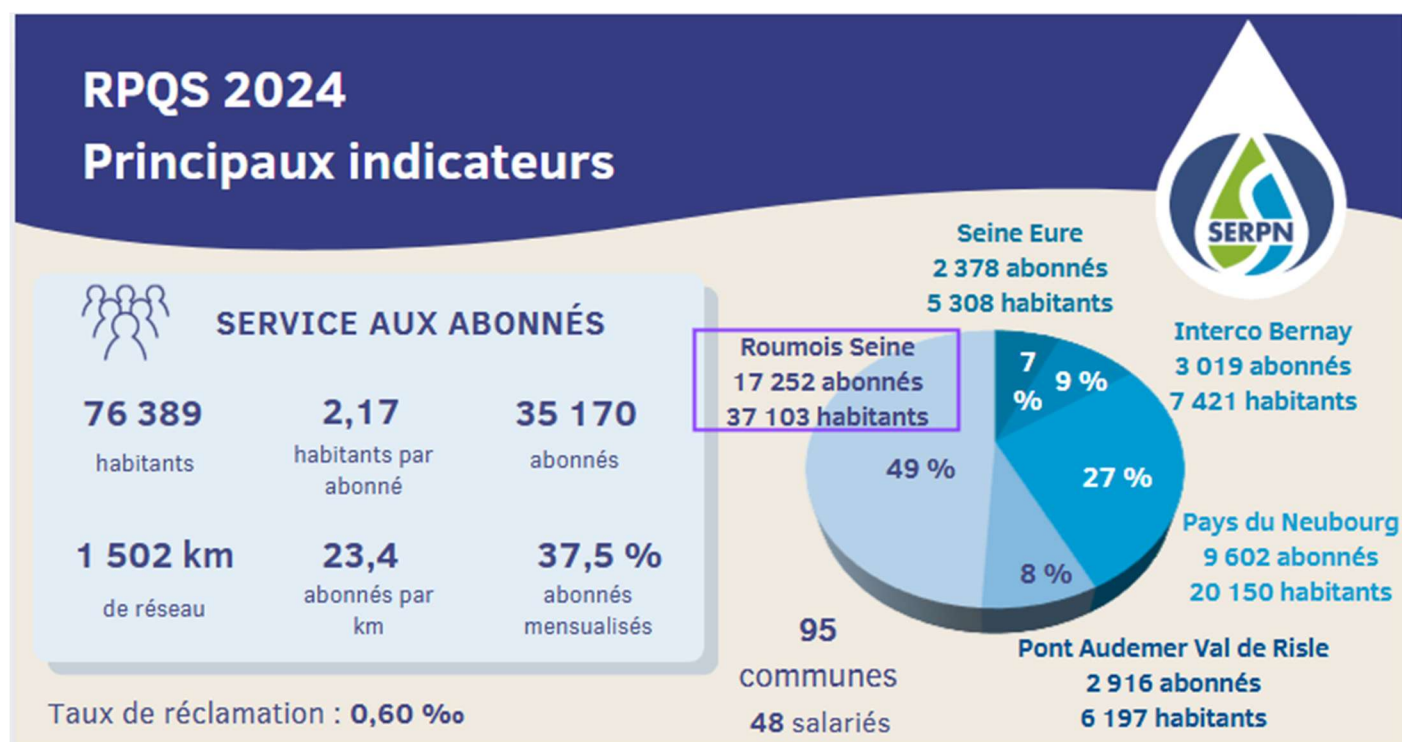
Concernant les subventions pour les canalisations fuyardes, le dossier a été déposé auprès de l'AESN en janvier 2025 (avec autorisation de démarrage des travaux) et va être présenté en commission début décembre, pour le moment rien de débloqué.

Enfin concernant le financement pour les stations de traitement, différents modes de financement sont en cours de réflexion.

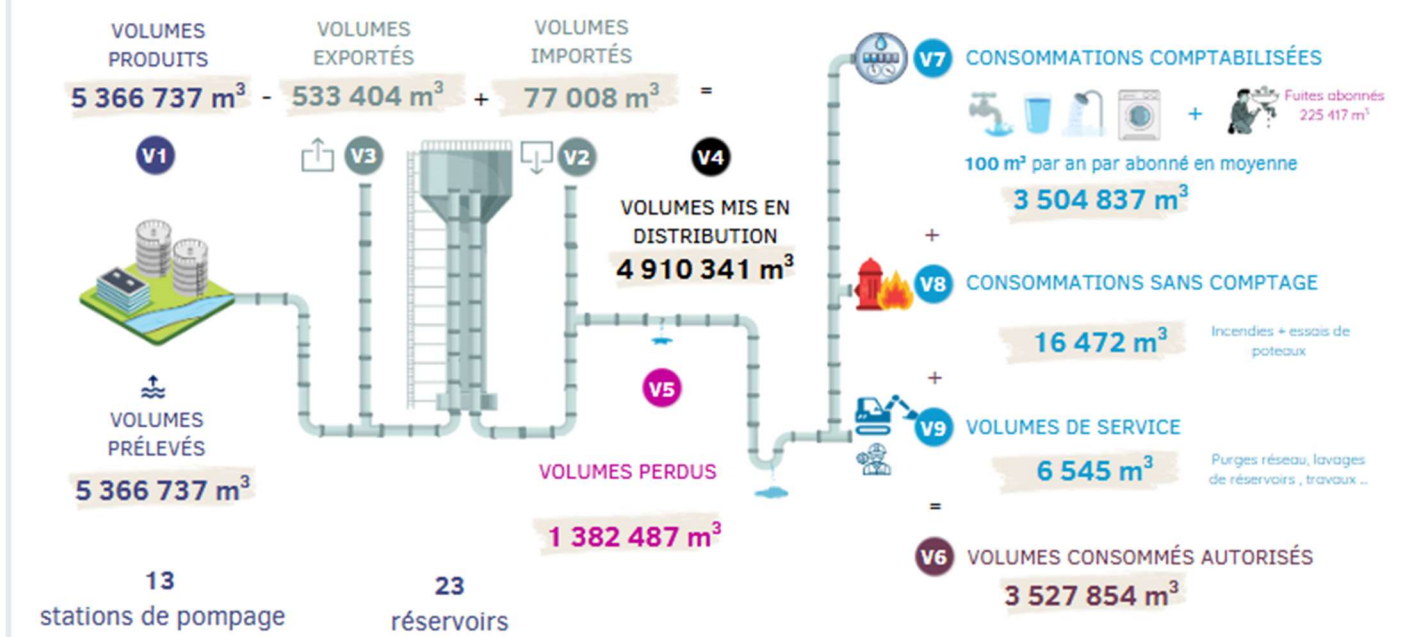
### 2/ Approbation du compte rendu du comité syndical du 27/03/2025

Le compte rendu est approuvé à voix 57 pour, 2 contre et 2 abstentions.

### 3/ Présentation du RPQS 2024



**BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE**



Consommation électrique: **4,1 M kWh**  
(dont 40% sur les Varras)

**QUALITÉ DE L'EAU**

Taux de conformité des prélèvements:  
microbiologiques : **100 %**  
physico-chimiques : **65,2 %**

Télécharger le rapport annuel 2024 de l'ARS :



**INDICATEURS DE PERFORMANCE**

 <b>74,6 %</b> Rendement de réseau	 <b>71,4 %</b> Rendement de réseau primaire	 <b>104</b> Fuites réparées	 <b>22 600</b> compteurs renouvelés depuis 2020
 <b>116/120</b> Indice de gestion patrimoniale des réseaux	 <b>41,12 km</b> de réseau renouvelé sur 5 ans	 <b>0,55 %</b> Taux moyen de renouvellement de réseau	

Précision de M. SERREAU, des travaux de réhabilitation du château d'eau de Rougemontiers sont en cours, ce dernier est donc arrêté.

La station du Val Galopin est également en arrêt à la suite d'un incident.

Enfin des travaux sont également en cours sur la station des VARRAS.

**Le RPQS 2024 est approuvé à 60 voix pour, et 3 abstentions.**

#### 4/ Mesures liées au fonctionnement interne du SERPN

- **Autorisation d'engager les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20 : 64.425,00 € (25% de 257.700,00 €)

Chapitre 21 : 1.480.750,00 € (25% de 5.923.000,00 €)

Chapitre 23 : 175.000 € (25% de 700.000 €)

TOTAL = 1.720.175,00 € (un million sept cent vingt mille cent soixante-quinze euros)

**La délibération est approuvée à 60 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.**

- **Non valeurs, taxes et produits irrecouvrables**

Compte 6541 (créances admises en non-valeur) pour 69.473,71 €

Compte 6542 (Créances éteintes) pour 11,51 €

**La délibération est approuvée à 60 voix pour, et 4 abstentions.**

- **Décision modificative n°1 : Crédits supplémentaires**

A la demande de la trésorerie, afin de corriger des sur amortissements dans l'actif. Il s'agit d'opérations d'ordre uniquement.

**La délibération est approuvée à 62 voix pour, et 2 abstentions**

Dépenses		
Imputations	OUVERT +	REDUIT -
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (28031) (ordre) - Frais d'études OPFI - Opération financière	5 846,60 €	
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (28032) (ordre) - Frais de recherche et de développement OPFI - Opération financière	11 005,61 €	
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (2805) (ordre) - Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits	17 859,44 €	
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (28121) (ordre) - Terrains nus OPFI - Opération financière	4 920,00 €	
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (28131) (ordre) - Bâtiments OPFI - Opération financière	48 520,60 €	
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (28135) (ordre) - Installations générales, agencements, aménag. des const.	2 481,60 €	
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (28153) (ordre) - Installations à caractère spécifique OPFI - Opération financière	17 565,70 €	
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (28151) (ordre) - Installations complexes spécialisées OPFI - Opération financière	6 295,63 €	
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (28154) (ordre) - Matériel industriel OPFI - Opération financière	1 443,31 €	
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (28155) (ordre) - Outillage industriel OPFI - Opération financière	1 605,75 €	
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (28156) (ordre) - Matériel spécifique d'exploitation OPFI - Opération financière	22 511,93 €	
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (28183) (ordre) - Matériel de bureau et matériel informatique OPFI - Opération financière	15 973,45 €	
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (28184) (ordre) - Mobilier OPFI - Opération financière	3 543,53 €	
Chapitre 040 - Opérations patrimoniales Article (2188) (ordre) - Autres OPFI - Opération financière	1 436,40 €	

Investissement

Dépenses		
Imputations	OUVERT +	REDUIT -
Fonctionnement Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement Article 023 (ordre) - Virement à la section d'investissement OPFI - Opération financière	161 009,55	

Recettes		
Imputations	OUVERT +	REDUIT -
Fonctionnement Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections Article 7811 (ordre) - Reprises sur amortissements des immobilisations OPFI - Opération financière	161 009,55	
Investissement Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation Article 021 (ordre) - Virement de la section d'exploitation OPFI - Opération financière	161 009,55	

Equilibre		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Ouvertures	161 009,55	161 009,55
	Réductions	0,00	0,00
Recettes	Ouvertures	161 009,55	161 009,55
	Réductions	0,00	0,00
<b>Solde</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	Budget voté le 27/03/2025	Budget après DM N°1
<b>Fonctionnement</b>	15 391 479,06 €	<b>15 552 488,61 €</b>
<b>Investissement</b>	9 259 634,62 €	<b>9 420 644,17 €</b>

- Tarification spéciale de l'eau pour usage de défense incendie

**Tarif pour l'usage de défense incendie à partir du 01/01/2026:**

- **Abonnement:**

- Diamètre inférieur à 50 : tarif appliqué à l'ensemble des usagers
- Au-delà d'un diamètre 50 : tarif unique de 250 € HT/an
- **Consommation** : même tarif que celui appliqué à l'ensemble des abonnés

Cette nouvelle tarification de l'abonnement permettra de ne pas pénaliser l'activité économique, surtout concernant les PME.

**La délibération est approuvée à 58 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.**

## 5/ Les nouvelles redevances AESN

### LA REDEVANCE PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE

Une redevance payée à l'Agence de l'Eau sur la base des volumes produits l'année N-1

Avant la réforme des redevances, elle n'était pas obligatoirement distinguée sur la facture des abonnés. Désormais, il convient de la faire apparaître.

Pour le 01/01/2026, le taux de 0,12 € HT/m<sup>3</sup> appliqué en 2025 est cohérent avec le montant facturé par l'Agence de l'Eau.

Il est proposé de le conserver.

**=> Taux à délibérer = 0,12 € HT/m<sup>3</sup>**

## LA REDEVANCE CONSOMMATION

Une redevance payée à l'Agence de l'Eau sur la base des volumes facturés l'année N-1

Avant la réforme des redevances, elle n'existait pas. Cette redevance remplace la redevance pollution + modernisation (d'où une augmentation moindre pour les abonnés payant de l'assainissement collectif)

	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	01/01/2029	01/01/2030
Redevance consommation	0,46 €	0,34 €	0,34 €	0,34 €	0,34 €	0,34 €
Cette redevance est facturée au SERPN sur la base des volumes facturés comme cela était le cas pour la redevance pollution.						
	<b>Volume facturé</b>	<b>Montant redevance correspondant</b>	<b>Montant facturé par l'AESN</b>	<b>non valeurs déduites</b>		
2024	3 772 327	1 499 296,70 €	1 485 123 €	14 173,70 €		

=> Taux à délibérer = 0,34 € HT/m3

## LA REDEVANCE PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Une redevance payée à l'Agence de l'Eau sur la base des volumes mis en distribution l'année N-2.

Avant la réforme des redevances, elle n'existait pas. Cette redevance s'ajoute aux autres redevances.

Définition de la valeur du taux appliqué au SERPN :

	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	01/01/2029	01/01/2030
Taux de base	0,085 €	0,14 €	0,14 €	0,14 €	0,14 €	0,14 €
Coefficient de modulation	0,2	0,58	selon indicateurs 2025	selon indicateurs 2026	selon indicateurs 2027	selon indicateurs 2028
<b>TAUX</b>	<b>0,0170 €</b>	<b>0,0812 €</b>	entre 0,028 € et 0,14 €	entre 0,028 € et 0,14 €	entre 0,028 € et 0,14 €	entre 0,028 € et 0,14 €

Le coefficient de modulation peut varier de 0 à 1 selon la performance du service et a été fixé à 0,2 par l'AESN pour 2025.

Pour 2026, 0,58 est le résultat donné par le simulateur fourni sur SISPEA au regard des résultats 2024

Toutefois, nous devons prendre en considération les éléments suivants :

- ⇒ les volumes consommés totaux sont très souvent inférieurs à la réalité des volumes facturés dans la mesure où ces derniers sont proratisés sur 365 jours comme les autres volumes pour le bon calcul du rendement
- ⇒ Les volumes facturés déduisent les fuites usagers des volumes consommés globaux
- ⇒ Une part des volumes facturés sont impayés
- ⇒ La tendance de consommation des usagers est à la baisse et qu'il est difficile d'estimer l'impact que pourra avoir l'opération de distributions des kits hydro-économés.

**Les volumes sur lesquels l'agence de l'eau facturera le SERPN seront donc supérieurs à la réalité des facturations.**

Afin de provisionner les écarts entre la facturation de l'agence de l'eau au SERPN et la réalité des encaissements sur cette redevance, il est proposé de fixer le taux de redevance performance à 0.14€HT/m3 au 01/01/2026 et de revoir ce taux en fonction de la réalité des facturations par l'AESN en 2026 pour le 01/01/2027.

=> Taux à délibérer : 0,14 € HT/m3

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES REDEVANCES

Redevance	01/01/2025	01/01/2026
Redevance prélèvement sur la ressource	0,12 € HT/m <sup>3</sup>	0,12 € HT/m <sup>3</sup>
Redevance consommation	0,46 € HT/m <sup>3</sup>	0,34 € HT/m <sup>3</sup>
Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,017 € HT/m <sup>3</sup>	0,14 € HT/m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>0,597 € HT/m<sup>3</sup></b>	<b>0,60 € HT/m<sup>3</sup></b> Performance 1

*Question : Que se passe-t-il si la délibération n'est pas votée ?*

Le SERPN devra payer des redevances sans bénéficier de la ressource en contrepartie

Une délibération du même ordre pour l'assainissement doit être prise par les communes concernées et transmise au SERPN avant le 31.12.2025

**La délibération est approuvée à 53 voix pour, 4 contre et 7 abstentions.**

## 6/ Intervention De Mr Vaquez

Mr Nicolas Vaquez – Ferme du NOFY (Bourg Achard) – Elevage bio de vaches laitières

Installée depuis 2022, la fondation « terre de lien » a aidé à l'acquisition du foncier.

Un bail rural environnemental régit cette ferme.

Ce dernier prévoit le maintien des surfaces en herbe, cela permet d'avoir des zones tampons et freine le ruissellement, des haies sont aussi plantées dans le même but.

Cette ferme est située non loin du captage de la station des VARRAS c'est pourquoi le service protection de la ressource du SERPN est en lien et impliqué dans le projet de la ferme du NOFY car le maintien des surfaces en herbe permet également l'absence de produits phytosanitaires.

## 7/ Questions diverses

Cette année est une année d'élection municipale, de ce fait les assemblées générales de DOB et de budget devront être avancées dans le calendrier par rapport à d'habitude.

Une communication sera bientôt transmise à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.